

Communiqué de presse –9 mai 2011

**BAISSE DE 80% DES COÛTS DE DÉPÔT D'UN BREVET EUROPÉEN :
L'UNIFAB SALUE L'ADOPTION PAR LA COMMISSION EUROPÉENNE
DE « L'ACTE POUR LE MARCHÉ UNIQUE »**

L'Unifab se réjouit de l'intérêt porté par Michel Barnier, Commissaire Européen, à la protection de la propriété intellectuelle en proposant **la création d'un brevet unitaire dans l'Union Européenne** pour une grande partie des Etats membres, ainsi qu'un système unifié de résolution des litiges.

Cette initiative aura notamment pour effet la réduction de plus de 80 % des coûts de dépôt d'un brevet européen pour une validité dans 27 Etats membres ce qui engendrera la stimulation immédiate de l'innovation, source de revenus nationaux. Autre avancée importante : les brevets pourront être déposés dans la langue nationale du titulaire de droit, même si l'Office Européen des Brevets les délivrera dans les trois langues officielles de l'Union européenne : l'anglais, le français et l'allemand.

Chacun des douze leviers évoqués dans cet acte sera accompagné d'une « initiative phare » sur laquelle la Commission Européenne s'engage à faire des propositions dans les mois à venir pour les soumettre au Parlement Européen et du Conseil avant la fin de l'année prochaine. Pour le Brevet européen, l'objectif déclaré est la délivrance des premiers brevets bénéficiant de cette protection unitaire en 2013, mais **l'Unifab reste attentive aux propositions visant plus particulièrement la lutte anti-contrefaçon et les autres droits de propriété intellectuelle.**

L'Unifab souhaite que l'adoption, à une très forte majorité, de cet « Acte pour le marché unique », **augure de la ratification, par le parlement européen de l'Anti Counterfeiting Trade Agreement (ACTA), projet fortement soutenue par les entreprises en France**, dont deux députés européens ont indiqué que les dispositions étaient conformes à l'acquis communautaire lors du Forum européen de la propriété intellectuelle en avril dernier.

« En tant que Président de l'Unifab je me réjouis de la reconnaissance de la propriété intellectuelle comme élément fondamental de la création et de l'innovation. L'Europe considère désormais la propriété intellectuelle comme un des leviers incontournables de croissance des Etats, elle doit désormais se positionner en véritable rempart pour protéger le consommateur, notamment en surveillant les importations » déclare Christian Peugeot.

Contact presse : Delphine Sarfati-Sobreira – 01 56 26 14 14 / 06 16 41 48 85 – www.unifab.com